



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

## Permanence et évolution du répertoire d'action collective des agriculteurs français depuis 1970

Patrice Mann

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Mann Patrice. Permanence et évolution du répertoire d'action collective des agriculteurs français depuis 1970. In: Économie rurale. N°201, 1991. pp. 28-32;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1991.4165>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1991\\_num\\_201\\_1\\_4165](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1991_num_201_1_4165)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

### **Abstract**

There are two main tendencies concerning the repertoire of collective action of French farmers. While maintaining a certain continuity with respect to the traditional area of farming action, this repertoire is characterized by a marked widening of the public scene in the farmers' struggle.

To understand this evolution, attention must be paid to the structural transformations of a political (moving away from the centres of power and changes in the relationship between State and profession) and organizational (reforming in the trade union scene) sectors. But attention should also be drawn to the way the State and the other components of society at large have reacted to the demands and forms of claiming action of farmers over the last twenty years.

### **Résumé**

Deux grandes tendances se dégagent du répertoire d'action collective des agriculteurs. Tout en témoignant d'une certaine continuité par rapport au registre traditionnel d'actions paysannes, ce répertoire se caractérise par un élargissement sensible de la scène publique dans le champ de lutte des agriculteurs.

Pour comprendre cette évolution, il suffit de mettre l'accent sur les transformations structurelles d'ordre politique (déplacement des centres du pouvoir et modification des rapports État/profession) et d'ordre organisationnel (recomposition du paysage syndical) ; mais il convient également de s'interroger sur les réponses que l'État et les autres composantes de la société ont apportées aux diverses modalités d'actions revendicatives des agriculteurs au cours de ces vingt dernières années.

## PERMANENCE ET ÉVOLUTION DU RÉPERTOIRE D'ACTION COLLECTIVE DES AGRICULTEURS FRANÇAIS DEPUIS 1970

Patrice MANN\*

### Résumé :

Deux grandes tendances se dégagent du répertoire d'action collective des agriculteurs. Tout en témoignant d'une certaine continuité par rapport au registre traditionnel d'actions paysannes, ce répertoire se caractérise par un élargissement sensible de la scène publique dans le champ de lutte des agriculteurs.

Pour comprendre cette évolution, il suffit de mettre l'accent sur les transformations structurelles d'ordre politique (déplacement des centres du pouvoir et modification des rapports État/profession) et d'ordre organisationnel (recomposition du paysage syndical) ; mais il convient également de s'interroger sur les réponses que l'État et les autres composantes de la société ont apportées aux diverses modalités d'actions revendicatives des agriculteurs au cours de ces vingt dernières années.

### PERMANENCE AND EVOLUTION OF THE REPERTOIRE OF COLLECTIVE ACTION OF FRENCH FARMERS SINCE 1970

#### Summary :

There are two main tendencies concerning the repertoire of collective action of French farmers. While maintaining a certain continuity with respect to the traditional area of farming action, this repertoire is characterized by a marked widening of the public scene in the farmers' struggle.

To understand this evolution, attention must be paid to the structural transformations of a political (moving away from the centres of power and changes in the relationship between State and profession) and organizational (reforming in the trade union scene) sectors. But attention should also be drawn to the way the State and the other components of society at large have reacted to the demands and forms of claiming action of farmers over the last twenty years.

Les marches sur les centres urbains, les barrages routiers et ferroviaires, les mises à sac d'édifices publics (préfectures, perceptions...) sont des modes de protestation auxquels la masse des petits exploitants a encore largement recours.

Mais la transformation de la nature du lien unissant la profession à l'État, ainsi que l'émergence de nouvelles forces dans le paysage syndical, ont poussé les agriculteurs à se mettre en quête d'une plus grande visibilité sur la scène médiatique et à rechercher le soutien de l'opinion publique. C'est ainsi que l'on a pu voir, en juillet 1974, des agriculteurs bloquer le Tour de France cycliste et perturber l'émission de T.V. « Midi-Trente » ; et qu'aux déversements des excédents sur la voie publique ont suc-

cédé des opérations « sourires », des ventes sauvages ou des distributions gratuites de denrées. Même s'il peut paraître évident à un observateur extérieur que les agriculteurs ont tout intérêt à recomposer leurs stratégies en mobilisant un maximum de soutien, cette transformation du répertoire d'actions ne va pas de soi. Il ne suffit pas d'affirmer que les agriculteurs sont soucieux de la « bonne image » qu'ils peuvent donner d'eux-mêmes, pour comprendre le mécanisme complexe au cours duquel une telle option tactique en est arrivée à s'imposer dans leur répertoire d'actions.

C'est dans les réseaux d'interactions que s'opère le travail symbolique de modelage et de remodelage des registres d'action. Sous cet angle, l'acquisition et la mise en

\* Maître de Conférences, Université de Bordeaux II, Centre de Recherches de Sociologie Politique.

pratique des modèles stratégiques dépendent en partie du degré d'intégration des agriculteurs dans leur propre groupe et des liens que ces agriculteurs entretiennent avec d'autres collectivités de la société globale. Mais on n'oubliera pas que la maintenance d'un répertoire d'action collective dépend également en grande partie de son coût (i.e de la façon dont le pouvoir politique et judiciaire ainsi que d'autres groupes sanctionnent le recours à tel ou tel type de stratégie) et de son efficacité.

## LA CONTINUITÉ DES MODES D'ACTION TRADITIONNELS : L'ACTION DIRECTE

Sous la IV<sup>e</sup> République, la défense des intérêts du monde agricole passait principalement par les pressions parlementaires. L'importance économique et numérique de la paysannerie, une unité syndicale jalousement préservée par la FNSEA, mais aussi et surtout l'importance du Parlement dans le régime de la IV<sup>e</sup> République, garantissaient à ces pressions une efficacité certaine. Sous la V<sup>e</sup> République, au moment où s'opère un double processus de renforcement de l'exécutif au niveau national et de déplacement du lieu de décision au niveau européen, les choses changent déjà : les échecs des stratégies déployées par la FNSEA en 1960 et 1961, pour faire pression sur l'Assemblée Nationale, ainsi qu'en 1964, pour obtenir le dépôt d'une motion de censure, montrent combien il est désormais difficile à un groupe, qui a progressivement perdu son unité dans les divisions syndicales et dont le poids électoral s'affaiblit au niveau national, de contrôler l'arène parlementaire.

Si les représentants de la profession ont su très vite s'adapter au système de décision prévu par le Traité de Rome (1) et préserver les bénéfices d'un dialogue direct avec les sommets de l'État, la masse des petits exploitants, elle, s'est trouvée exclue de ces rouages institutionnels européens et nationaux. Exclusion d'autant plus marquée que l'arme électorale s'avérait un moyen de pression peu approprié pour faire entendre les intérêts de la petite agriculture au niveau Communautaire.

Privée des canaux institutionnels d'accès au politique, l'agriculture « non compétitive » qui ne se retrouvait plus dans le syndicalisme dominant de la FNSEA et du CNJA, allait logiquement se replier vers les formes d'action directe pour exprimer son mécontentement. N'était-ce pas grâce à l'action directe que le comité de Guéret avait pu faire voter en 1953 les fameux décrets Laniel ? N'était-ce pas également sous la pression des violences paysannes que fut obtenue, à l'automne 1957, la garantie d'une indexation des prix agricoles ? De même, en 1961 et 1962, les violences paysannes guidées par le CNJA n'avaient-elles pas permis de hâter la mise en application des lois d'orientation et des réformes de structures promises par le gouvernement ? La charge symbolique véhiculée par ces repères « historiques » était d'autant plus forte que les agriculteurs avaient eux-mêmes fait l'expérience de ces luttes sur le terrain. Cette expérience, ils l'avaient acquise,

pour certains d'entre eux, vers la fin des années cinquante, c'est-à-dire dans des collectivités villageoises encore faiblement intégrées à l'économie nationale et internationale. La prise en charge de ces codes symboliques s'était faite dans des cercles de sociabilité plus ou moins réduits, puis, progressivement, dans les différents réseaux constitutifs de la trame organisationnelle nécessaire à la modernisation de l'agriculture. Le recours à l'action directe s'étant généralement révélé « payant » lors des grandes crises agricoles passées, on aura compris toute l'inertie des pratiques héritées du registre traditionnel d'actions paysannes.

Les formes encore souvent expressives du mécontentement paysan (lâchers de porcelets dans les grands magasins, porcs immolés sur la voie publique ou pendus aux grilles des préfectures, jets de lisiers contre des boucheries ou des établissements publics) témoignaient sans doute de l'ultime sursaut d'une identité paysanne en train de se disloquer sous l'effet de l'intégration de l'agriculture dans l'économie nationale et internationale ; mais ces modes d'action gardaient avant tout une fonction instrumentale : interpellier l'État sur la situation d'une agriculture en crise. Le dispositif législatif conférant au Préfet le pouvoir d'homologuer les accords professionnels, dans le cadre de l'économie contractuelle, comment s'étonner que la cible privilégiée du mécontentement reste aujourd'hui encore l'État et ses symboles ? Le Préfet joue également un rôle d'arbitre dans les demandes relatives à la constitution de groupements de producteurs, et il participe à la sélection des plans de développement. Perceptions et préfectures sont donc des cibles toutes désignées pour ceux qui subissent les revers de la modernisation et/ou qui ne peuvent plus faire face à leurs engagements (2).

S'en prendre directement aux élites politiques, en montant à l'assaut de la permanence locale du député de la majorité ou en profitant de la présence d'un ministre dans la région, est une autre façon d'interpeller les centres de pouvoir (en juillet 1974, le comité de Guéret en appellera ainsi à des actions contre tous les parlementaires qui n'auront pas appuyé la demande de convocation du parlement en session extraordinaire). N'étant pas institutionnellement à même de dialoguer avec les sommets de l'État, et ne disposant pas de la ressource du nombre pour organiser efficacement des manifestations au niveau national, les groupes d'agriculteurs en dissidence avec le syndicalisme officiel allaient trouver dans ce type d'actions « anti-routinières » le moyen de compenser leur absence de visibilité vis-à-vis de l'arène décisionnelle. Aux cibles gaulliscardiennes de l'avant-mai 1981, succéderont très logiquement les cibles socialistes : encore faut-il ici bien faire la différence entre ce qui relève d'une logique d'interpellation, d'une part, et d'autre part, ce qui relève d'une logique de stigmatisation des titulaires du pouvoir gouvernemental ; si la première logique est la conséquence de l'absence d'accès (direct ou médiat) au système de déci-

1. Carfantan. J.Y., *L'Europe verte sous influence*, Paris, Seuil, 1985. Seule l'agriculture « riche » est associée, par l'intermédiaire du COPA (Comité des Organisations Professionnelles Agricoles de la CEE) au jeu des procédures européennes et dispose d'un capital relationnel important. Cf. également Delorme H., « Le rôle des forces paysannes dans l'élaboration de la politique agricole commune », *Revue Française de Science politique*, avril 1969. Si l'arme électorale apparaît comme un moyen d'action peu approprié pour faire entendre les intérêts agricoles au niveau européen c'est que, d'un côté, le Conseil des Ministres est hors de portée d'une sanction de cette nature, et que,

de l'autre côté, faute de disposer d'un électorat suffisamment large et homogène, les agriculteurs ne peuvent guère peser sur les parlementaires européens.

2. Comme le souligne J. Lachaud (*Les Institutions Agricoles*, Paris, M.A. Éditions, 1987) : « on a vu, dans la pratique, des demandeurs dont le plan avait été accepté, incapables au bout de quelque temps, de faire face à leurs engagements, rechercher la responsabilité du Préfet qui aurait dû percevoir la fragilité des résultats escomptés et refuser le plan » (p. 138).

sion, la seconde s'inscrit indéniablement dans une stratégie de politisation du conflit.

Compte tenu des liens tissés entre l'État et les dirigeants professionnels dans le cadre de la cogestion, l'appareil « technico-syndical » sera à son tour l'objet d'attaques plus ou moins violentes : même si les plans de développement mettent le Préfet en première ligne des récriminations paysannes, et même si la participation de la DDA et du Trésorier Payeur Général aux côtés de la profession désigne d'autres cibles aux actions paysannes, les dirigeants syndicaux ne seront pas épargnés par le mécontentement paysan. Mais le « paysan inclassable » (3) du début des années soixante commençait, au cours des années soixante-dix, à percevoir plus clairement sa place dans le mode de production. L'intégration de l'agriculture dans l'économie nationale et internationale dévoilait ainsi progressivement aux agriculteurs d'autres responsables à leurs difficultés. Ceux qui avaient fait l'expérience des contrats interprofessionnels et des contrats d'intégration étaient maintenant nombreux à comprendre que les rouages des circuits de distribution étaient fermement contrôlés par les intermédiaires et que les disciplines de production n'avaient guère d'effet sur le pouvoir économique du négoce et des grandes firmes. Par expérience encore, ils avaient compris que la coopération n'était pas porteuse des espérances tant attendues. Privés de tout pouvoir de contrôle sur les conseils d'administration des coopératives laitières, les petits livreurs, qui avaient fait les frais des logiques de concentration et de croissance de ces coopératives, allaient chercher à en décrocher avec leurs dirigeants. Les producteurs de viande, eux, s'en prendront parfois aux bouchers et aux charcutiers ; et ils mettront à sac des abattoirs municipaux. Il en ira de même pour les producteurs de fruits et légumes qui lanceront des opérations « commando » contre les transports routiers et ferroviaires. Ces opérations avaient d'autant plus de chance de voir le jour que le dispositif communautaire d'intervention était faible pour certains produits et que le soutien du marché ne garantissait pas toujours aux producteurs un prix rémunérateur.

Le fait que, confrontés à des solidarités « sectorielles » et souvent chancelantes, les protestataires aient eu le sentiment de ne plus pouvoir compter sur l'« instrumentalité » de vastes mobilisations pour faire pression sur les pouvoirs publics, a fort bien pu jouer dans le sens d'un renforcement des opérations de type « commando » (pallier la faiblesse du nombre par le coup de force). Cependant, on ne saurait réduire toutes les formes d'action directe à la seule logique d'interpellation des pouvoirs publics. Il n'est pas douteux, en effet, que, plus encore que la proximité idéologique du MODEF et du PCF, le rapprochement opéré au cours des années soixante entre le CNJA et la CFTC — puis la CFDT — ait été propice à la diffusion en milieu rural de modèles empruntés au registre d'action ouvrier. Même éphémères, les tentatives de coordination du monde agricole et du monde ouvrier par le biais du C.O.P.L.I. (Comité Ouvriers Paysans de Liaisons et d'Information) et du G.R.O.P. (Groupe de Recherche Ouvriers Paysans) ont participé au remodelage

de certaines identités collectives. Dans l'Ouest, la diffusion dans les années soixante-dix d'une idéologie gauchiste — dans le cadre d'une réflexion menée par les Paysans Travailleurs sur la similitude de destin existant entre l'ouvrier « aliéné » et l'agriculteur poussé par un idéal productiviste et devenu l'otage d'une agriculture capitaliste —, a favorisé la promotion de modes d'action directe se démarquant d'un certain corporatisme dominant et se donnant directement pour cible le pouvoir économique : à la grève (grève du lait) se sont ajoutés de nouveaux modes d'action inspirés par une exigence autogestionnaire et une vision socialiste de l'agriculture : « squatterisation » des terres non cultivées ; « actions viande » (interception de camions transportant de la viande et redistribution de leur contenu aux indigents des quartiers populaires), etc.

Outre la prise en compte 1) du degré d'intégration et des modes d'accès des agriculteurs aux centres de pouvoir et 2) de la dynamique culturelle constitutive des identités collectives, il convient de s'interroger sur la situation d'*interdépendance stratégique* dans laquelle se trouvent placés les agriculteurs face à l'État et à leur environnement social. Si, à l'évidence, elle s'était avérée « payante » dans le passé, l'action directe allait-elle continuer à prouver son efficacité au cours des années soixante-dix et quatre-vingts ? Malgré le possible recours, à partir de juin 1970, à la loi « anticasseurs », le pouvoir fera montre d'une certaine prudence dans la gestion des crises agricoles. Sans doute les agriculteurs avaient-ils, de leur côté, maintes fois donné la preuve qu'ils savaient répondre coup pour coup aux assauts de fermeté du gouvernement. Mais, comme le rappelle une étude consacrée à la répression des conflits agricoles, l'appareil judiciaire ne dispose pas de règles adaptées au traitement de ce type de conflits : « à l'exception de certains conflits fonciers, pour lesquels il existe des tribunaux spéciaux, le pouvoir judiciaire agit en matière agricole « sans code », ou plus exactement sur la base de codes à portée générale, qui ont peu de rapport avec la production agricole : code de la route, code d'administration communal, code pénal... » (4).

Il n'en demeure pas moins vrai que la « tolérance » des pouvoirs publics à l'égard des turbulences paysannes a conservé un caractère très sélectif. A partir du moment où l'enjeu concernait le pouvoir dans les organisations, la FNSEA n'était plus prête à couvrir les débordements de certaines de ses fédérations : la répression de certaines manifestations devint alors plus forte « dans les régions où le syndicalisme local (était) en dissidence vis-à-vis du syndicalisme officiel » (5). Loin d'avoir le statut de protestation publique, l'acte qui consistait à intercepter un camion et à en vider le contenu étant juridiquement sanctionné comme un vol, on comprend que le coût différentiel de certaines options ait pu jouer un rôle important dans le remodelage du registre d'action paysanne.

Aux mises en garde de l'État contre les débordements de violence, sont venus s'ajouter les fréquents appels à la modération lancés par les dirigeants agricoles, eux-mêmes soucieux de préserver leur rôle d'interlocuteurs

3. Grignon C. « Le paysan inclassable », *Actes de la Recherche en Science Sociale*, n° 4, Juillet 1975.

4. Barcelo R., « Répression des conflits et création de droit » in *Les Paysans et la Justice*, Paris, INRA, Station d'Économie et de Sociologie Rurale, mai

1978. Cf également Nallet H., Servolin C., « Le paysan et le droit. Des libertés républicaines au règlement bureaucratique », in *Les paysans et la Justice*, op. cit.

5. Barcelo R., op. cit.

responsables face aux pouvoirs publics. Dans le midi viticole, où il existe pourtant une longue tradition de lutte contre les pinardiers, les cabinets de courtage ou les caves de négociants, les leaders locaux feront également appel à la modération en dénonçant les opérations « commando » qui « cassent l'outil de commercialisation ». Le débat ne restera pas circonscrit à l'espace « corporatif ». D'autres « audiences » dans le public vont réagir aux violences paysannes : le Conseil National de la Protection Animale menacera plusieurs fois de porter plainte contre les paysans qui procèdent à des immolations d'animaux ; les agents des Impôts et du Trésor Public prendront également position contre les violences paysannes, lorsque certains centres ou perceptions seront mis à sac. De même, après le saccage, en janvier 1984, de la sous-préfecture de Brest, la CGT et la CFDT stigmatiseront les « comportements fascistes » de certains agriculteurs. Enfin, les interceptions de camions à l'occasion de diverses opérations « commando », susciteront la vive réprobation du Ministre des Transports, Charles Fiterman, qui plaidera en faveur des « travailleurs routiers, salariés et indépendants, qui ne portent aucune responsabilité dans les difficultés réelles que connaissent agriculteurs et viticulteurs ».

Au-delà des mots, il semble pourtant que les protestations paysannes aient été souvent assorties de réponses positives de la part du pouvoir politique. Certes, la latitude d'action du gouvernement se trouvait, sur ce plan, sérieusement limitée par les engagements européens. Mais à défaut d'apporter des réponses tangibles aux agriculteurs, le gouvernement pouvait gérer ces crises en distribuant des récompenses ou des assurances *symboliques*. A ce titre, ces réponses — comme d'autres manifestations de la politique symbolique — ont participé à l'élargissement de la scène publique dans le champ de luttes des agriculteurs.

### L'EXTENSION DES COUPS « INDIRECTS » : ENTRE CONSOMMATEURS ET OPINION PUBLIQUE

Avec la mise en place, à partir de 1971, des Conférences Annuelles Agricoles, le face à face État-Profession allait perdre son caractère confidentiel (6). Objets de préparations minutieuses entre le gouvernement et les représentants de la profession, ces conférences seront, ainsi que le rappelle C. Servolin, l'occasion pour les dirigeants agricoles « de se faire connaître aux yeux de l'opinion tout entière comme le représentant officiel et exclusif des intérêts des agriculteurs et d'obliger l'ensemble de l'administration à prendre chaque année des engagements publics et solennels quant aux décisions de la politique agricole à prendre et aux moyens à consentir pour les mettre en application » (7).

6. Sur les enjeux des Conférences Annuelles Agricoles, cf. Coulomb P., « Les conférences annuelles : entre corporatisme et populisme » in *Les agriculteurs et la politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1990.

7. Servolin C. « Les politiques agricoles », in Grawitz M., Leca J., « *Traité de Science Politique* », Tome 4, Paris, P.U.F., 1985.

8. Dans ce bras de fer, la publication annuelle des chiffres de la Commission des Comptes de l'Agriculture devait jouer un rôle important (ces chiffres servant de base à la négociation des aides aux revenus, on comprend la satisfaction de la FNSEA lorsqu'en 1974 la Commission des Comptes revoit, juste avant l'ouverture de la Conférence, ses estimations à la baisse. Et pour les mêmes raisons, on comprend l'irritation de F. Guillaume lorsqu'en mai 1983 la Com-

De 1971 à 1981, les affrontements entre l'État et les organisations officielles donneront lieu à des luttes symboliques obligeant chaque composante à déployer des stratégies de communication lui permettant de manipuler simultanément — ou à tour de rôle — les différentes « identités » du public mobilisable (8). Pendant ce temps, les syndicats agricoles non reconnus par les pouvoirs publics s'efforceront d'affirmer bruyamment leur existence, de façon à prouver au gouvernement et à l'opinion publique que les organisations qui siègent à la table des Conférences n'ont nullement le monopole de la représentation de la profession. Face à un discours « unitaire » contrôlé par les porte-parole du syndicalisme dominant sur la scène officielle, n'était-il pas logique qu'au fur et à mesure que l'unité du monde agricole se fissurait, les groupes en voie de concrétion recherchent ainsi leurs propres tribunes pour exprimer publiquement leur identité et faire entendre leurs exigences ? Mais, privés de la ressource du nombre indispensable à l'acquisition d'un minimum de visibilité sur la scène publique (9), ces groupes se trouvaient contraints de forcer leur entrée dans les espaces les plus fortement exposés aux médias : cela se traduira par l'interruption du Tour de France près de Samadet (Landes) en juillet 1974 ; par l'irruption d'un groupe d'agriculteurs dans les locaux de FR3 Toulouse à l'heure des actualités régionales, etc...

Après le 10 mai 1981, lorsque le pouvoir socialiste s'engagera sur la voie d'un dialogue élargi à l'ensemble des organisations agricoles, ce sera au tour du syndicalisme dominant de passer à l'offensive. Après s'être déclarés « prêts à débattre publiquement de la situation de l'agriculture avec le Premier Ministre » (décembre 1981), les dirigeants de la FNSEA et du CNJA rassembleront, en 1982, 100 000 agriculteurs à Paris : montrer leur forte capacité de mobilisation du monde agricole pour mieux s'imposer comme interlocuteur obligé face à l'État, tel sera le sens de la contre-attaque entreprise par le syndicalisme officiel. Le gouvernement tentera de contourner la force du syndicalisme dominant, en organisant un dialogue direct avec le monde agricole, grâce à la tenue d'États Généraux de l'Agriculture (janvier 1983) ; et il comptera sur le scrutin proportionnel aux élections des Chambres d'Agriculture (mars 1983) pour faire apparaître le « vrai » rapport de force au sein du syndicalisme agricole. Mais la rue et les urnes ne seront pas les seuls lieux d'affrontement entre le syndicalisme dominant et le pouvoir socialiste. Profitant de sa forte visibilité dans le champ médiatique, la FNSEA mettra habilement en scène son divorce avec le pouvoir en place et mettra beaucoup de soin à rappeler son rôle d'intermédiaire obligé du politique : en mars 1985, la FNSEA organisera son 39<sup>e</sup> congrès à Narbonne — ville symbole de la lutte des viticulteurs contre l'État — et, lors de son conseil extraordinaire à Versailles, en novembre 1985, elle réussira l'exploit de réunir à la tri-

mission publiée des chiffres montrant que « le revenu agricole moyen a progressé de 9,1 % en 1982 »). Outre le monde agricole dans toute sa diversité, le public devant lequel se joue l'affrontement se compose de trois audiences : une audience de *citoyens* qui, d'une façon générale, évaluent les performances politiques du gouvernement ; une audience de *contribuables* que l'État met plus ou moins durement à contribution (ex : impôt sécheresse) ; une audience de *consommateurs* qui, selon les prix à la production, paieront plus ou moins chers les produits de l'agriculture dans le commerce.

9. Sur les alternatives contradictoires auxquelles sont confrontés les protestataires pour gagner le soutien de l'opinion publique, cf. Lipsky M., « Protest as a political resource », *American Political Science Review*, 62, 1968, trad. franç. : « La contestation comme ressource politique » in Padiou J., *L'opinion publique*, Paris, Mouton-La Haye, 1981.

bune de son congrès MM. Chirac, Giscard d'Estaing, Jospin et Marchais.

La réflexion sur la parité, le fait de se penser désormais comme un groupe socio-professionnel inséré dans un contexte socio-économique et socio-culturel plus large que le seul univers paysan, allaient également jouer un rôle crucial dans le remodelage des formes d'action des agriculteurs. Si le rapprochement d'une partie du monde agricole avec le monde ouvrier pouvait expliquer le recours à des formes d'action directe, il pouvait également expliquer l'extension de coups « indirects » : pour certains agriculteurs, en effet, les ouvriers — en tant que consommateurs — étaient, au même titre que les petits producteurs, victimes des intermédiaires. En organisant, en 1974, des braderies de viandes devant l'usine Renault de Boulogne-Billancourt, le MODEF affirmait non seulement sa solidarité avec le monde ouvrier, mais il parvenait également, par ce biais, à poser publiquement le problème du revenu paysan : en « cassant les prix », les agriculteurs apportaient la preuve que si les légumes, les fruits ou la viande se payaient cher, c'était bien la faute aux intermédiaires. Des organismes comme FO-Consommateurs n'hésiteront pas à apporter leur soutien aux actions des agriculteurs dans le cadre d'opérations « vérité sur les prix ». Au fur et à mesure que l'agriculture s'intégrait dans l'économie nationale, des groupes de consommateurs engageaient ainsi leur action sur le terrain ; et l'impact médiatique de leurs actions était d'autant plus fort que la sensibilité consumériste des Français s'aiguillait au cours des années soixante-dix, faisant du problème des prix et de la qualité des produits un enjeu de plus en plus visible (10).

Reprises au contact de différentes institutions agricoles, ces questions allaient participer à l'élaboration de nouvelles alternatives d'action. Certes, la marge d'action des agriculteurs sur ce terrain restait étroite, tant il est vrai que pour toucher massivement ce public, il fallait le plus souvent l'interpeller sur la route des vacances (11). Mais ceux qui avaient joué la carte de la modernisation et qui étaient insérés dans des groupements de producteurs ou des comités économiques agricoles, avaient acquis la certitude que la promotion du produit passait désormais par l'amélioration de la qualité. Plutôt que de détruire les

excédents ou d'essayer d'en découdre avec l'État, pourquoi ne pas distribuer ces produits en faisant soi-même la promotion de leur qualité ? L'évolution du répertoire d'action des producteurs de lait est, de ce point de vue éloquent : en 1964, leurs grèves visaient à empêcher l'approvisionnement des consommateurs ; en 1972, elles visaient à empêcher l'approvisionnement des industries de transformation (privées ou coopératives) ; en avril 1980, lorsque, sous prétexte de normes sanitaires non conformes aux critères européens, les produits laitiers français seront interdits de vente en Grande-Bretagne, c'est dans les rues de Londres que les producteurs de lait de Basse-Normandie se rendront pour y faire la distribution de 600 litres de leurs produits.

De nombreux viticulteurs du midi allaient également prendre conscience que la lutte sur le terrain de la qualité (appellation VDQS ou AOC) offrait la voie d'une solution économique impossible à atteindre par le biais de la violence. Les opérations « sourires », que l'on verra fleurir au cours des étés 1982 et 1984, seront d'autant plus massivement suivies qu'elles permettront aux producteurs de sensibiliser le public aux difficultés de la profession, tout en donnant à chacun le sentiment de s'approprier une part possible du marché dans un espace où la concurrence interne est devenue de plus en plus vive.

## CONCLUSION

En accentuant la concurrence entre producteurs et bassins de production, le dispositif de régulation sectorielle de l'agriculture a dressé des obstacles de plus en plus importants à l'émergence de vastes processus de mobilisation. La réaction unanime du monde agricole face aux récentes accusations lancées par les écologistes (les engrais éléments de pollution) montre néanmoins combien les agriculteurs sont soucieux de leur propre image publique (cf. la journée parisienne de l'été 1990 organisée par les Jeunes Agriculteurs et consacrée à la moisson des blés sur les Champs Élysées). Mais il faut se garder de croire que le recours à l'action directe a définitivement laissé la place à la « politique spectacle » : les violentes manifestations du mois de septembre 1990 en sont sans doute la meilleure preuve.

10. La flambée sur les prix des légumes en janvier 1977, amènera *France-Soir* à appeler les consommateurs à ne plus acheter de légumes frais (appel qui aura d'autant plus d'échos que les consommateurs/contribuables avaient été, peu de temps auparavant, mis à contribution à l'occasion du fameux « impôt sécheresse »). En septembre 1980, c'est l'Union Fédérale des Consommateurs qui, pour mettre un frein aux trafics d'hormones, appellera les ménages fran-

çais à boycotter la viande de veau.

11. On n'oubliera pas qu'un certain nombre d'opérations « sourires » menées en juillet 1974 dans le Limousin, dans le Finistère et dans l'Aude, finirent par tourner au pugilat, à la suite de la fouguese impatience manifestée par des automobilistes bloqués aux barrages mis en place par les paysans.